



Archidiocèse de RIMOUSKI

Communiqué de la Chancellerie

LIEUX DE CULTE EN **ZONE ROUGE**

Le premier ministre Legault a annoncé, mardi le 6 avril, que le nombre de participants était désormais de 25 personnes dans tous les lieux de culte situés en zone rouge, et ce, à compter du jeudi 8 avril 2021. Le Bas-Saint-Laurent est en zone rouge. Donc, et jusqu'à nouvel ordre, la limite de participants dans les lieux de culte du diocèse de Rimouski, pour tous les types de célébrations, est **réduit à 25 personnes**. Comme par le passé, les intervenants (prêtre, lecteur, musicien, etc.) ne sont pas comptés dans ces 25 personnes.

Vous trouverez sur le site du diocèse un tableau facile à consulter qui résume l'ensemble des mesures pour le palier orange, le palier rouge et les mesures d'urgence :

http://www.diocèsesrimouski.com/covid-19/ensemble_mesures_orange-rouge-urgences.pdf

Nous n'en savons pas plus pour le moment. Dès que nous aurons d'autres informations, nous vous les communiquerons rapidement. Pour une mise en contexte, vous pouvez aussi consulter un article de la publication *Présence* : <http://presence-info.ca/article/culture/recul-pour-les-lieux-de-culte-25-personnes-en-zone-rouge>

NOTE : *Les paroisses du secteur d'Avignon (L'Ascension-de-Patapédia, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia et Saint-François-d'Assise), qui sont en **zone jaune**, ne sont pas concernées par ces nouvelles mesures.*

Yves-Marie Mélançon, v.é.

Chancelier

8 avril 2021